29.07.2021 – 09:00 Uhr

Les établissements cantonaux d'assurance tirent un premier bilan / Les dommages aux bâtiments s'élèvent à 650 millions de francs suisses

Berne (ots) -

En Suisse également, les violents orages et les fortes précipitations de ces dernières semaines ont causé des dommages considérables. Les estimations au 27 juillet 2021 pour l'ensemble des 19 établissements cantonaux d'assurance (ECA) indiquent un montant total du dommage aux bâtiments de près de 650 millions de francs suisses. Le recensement des dommages est toutefois toujours en cours et la saison des orages 2021 n'est pas encore terminée. Après de tels événements, la question de l'indemnisation se pose souvent : qui paiera pour les dommages subis ? Dans 19 cantons, ce sont les ECA qui sont compétents pour les dommages aux bâtiments. Ils offrent à leurs clients une protection d'assurance complète en cas de dommages dus aux éléments naturels ou aux incendies.

Les événements naturels peuvent causer d'importants dommages et être à l'origine d'une grande souffrance pour les innombrables personnes concernées. Les intempéries des mois de juin et juillet 2021 en sont la preuve. Même si en Suisse, les conséquences des intempéries étaient moins graves qu'en Allemagne ou en Belgique, les dommages aux bâtiments ont été estimés à 650 millions de francs suisses rien que pour l'ensemble des 19 établissements cantonaux d'assurance. Heureusement, les propriétaires de bâtiments lésés ne sont pas livrés à eux-mêmes : dans 19 cantons, les ECA couvrent notamment les dommages dus à la grêle, aux crues et aux inondations.

Automatiquement et complètement assuré

Un propriétaire de bâtiment dans un canton avec ECA est automatiquement assuré non seulement contre l'incendie, mais aussi contre les risques naturels de crue, d'inondation, de tempête, de grêle, d'avalanche, de pression de la neige, d'éboulement, de chute de pierres ou de glissement de terrain. Les propriétaires fonciers bénéficient ainsi d'une protection d'assurance complète à un prix avantageux. Le montant des dommages assurés par les ECA est pratiquement illimité, ce qui représente un avantage décisif par rapport à d'autres systèmes d'assurance. La couverture d'assurance des ECA est aussi pleinement garantie en cas de grands événements comme ceux qui sont survenus ces dernières semaines.

La prévention porte ses fruits

En tant qu'organisations de droit public, les ECA fournissent non seulement une couverture d'assurance, mais ils apportent également une contribution essentielle à la prévention des dommages dus aux éléments naturels. En effet, d'une part, des mesures de protection modernes et durables coûtent moins cher que la prise en charge d'un grand dommage. D'autre part, des investissements ciblés dans la prévention protègent les propriétaires de bâtiments des dommages et leur épargnent de nombreux tracas. Il est donc particulièrement important de tenir compte des dangers naturels lors des nouvelles constructions ou des transformations. Il est possible de connaître la situation de danger pour l'emplacement d'un bâtiment sur www.protection-dangers-naturels.ch Outre la toute nouvelle carte des risques de grêle, des cartes sont aussi disponibles pour d'autres dangers naturels tels que les crues ou le ruissellement de surface, avec des recommandations de mesures de protection. Les dommages liés au ruissellement de surface ont augmenté ces dernières années, c'est aussi le cas cet été.

Tirer les leçons des années 2005 et 2007

Suite aux dommages aux bâtiments qui se sont montés à un total de 880 millions de francs en 2005 et de 415 millions de francs en 2007, davantage d'efforts ont été réalisés pour contrer la menace représentée par les dangers naturels. Les nombreuses mesures de protection des surfaces mises en oeuvre par les pouvoirs publics, la protection des ouvrages par les ECA, mais aussi les mesures prises par les propriétaires de bâtiments ont fait leurs preuves et réduiront certainement la charge de sinistres. Mais il ne sera jamais possible de supprimer totalement les dangers naturels et d'empêcher les dommages. C'est la raison pour laquelle il est important de ne pas attendre pour utiliser les systèmes d'alerte comme l'application gratuite Alarme-Météo, qui donne des conseils concrets sur le comportement à adopter et des astuces de prévention. Grâce à d'autres mesures de protection durables, il sera désormais possible d'éviter ou tout du moins de réduire les contrariétés liées à de potentiels sinistres.

Contact:

Rolf Meier
Service de presse de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
T +41 (0)31 320 22 82, rolf.meier@vkg.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060417/100874996 abgerufen werden.